

PLAN LOCAL D'URBANISME

CONCHES-SUR-GONDOIRE
Seine et Marne



Fond cartographique : Cadastre DGFiP© 2022

DOCUMENT POUR ARRÊT	
Règlement graphique - Ensemble du territoire	
Echelle : 1/2000e	JUN 2023
Architectes-Urbanistes : Letellier-Rivière 52 rue Saint Georges 75009 Paris Tel : 01.42.45.38.62 email : rivlet@wanadoo.fr	

- 77124_PRESCRIPTION_PCT_REVISION**
- ★ Bâtiments identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Elements identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU (mares)
- 77124_PRESCRIPTION_LIN_REVISION**
- ***** Mur ou muret à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Alignements d'arbres identifiés au titre de l'article 151-19 du CU
- 77124_PRESCRIPTION_SURF_REVISION**
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 du CU)
 - Bande de 50 mètres de protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha
 - Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU
 - Zone identifiée au titre de l'article L.151-19 du CU (paysage)
 - Zone identifiée au titre de l'article L.151-23 du CU (continuités écologiques)
 - Emplacement Réservé (article L.151-41 du CU)
- 77124_ZONE_URBA_REVISION_032023**
- UA : zone urbaine ancienne
 - UAa : coeur de village
 - UB : pôle urbain nord
 - Uca : Val de Guermantes
 - Ucb : Hameau du Laurençon
 - UE : zone destinées aux équipements
 - UE1 : zone destinée aux équipements et aux activités
 - UP : zone destinée aux annexes et extensions des habitations existantes
 - A : zone agricole
 - Ac : zone agricole où les constructions agricoles sont autorisées
 - Azh : zone humide dans les espaces agricoles
 - N : zone naturelle
 - Nj : espaces de jardin
 - Nr : zone spécifique à la PASA
 - Nzh : zone humide dans les espaces naturels



Emplacements réservés

Numéro	Nature	bénéficiaire	Surface (en m²)
ER n°1	Rétention des eaux pluviales	Commune	13500
ER n°2	Protection de la trame verte et bleue et espaces nécessaires aux continuités écologiques	Commune	2994

